



Bulletin municipal de liaison du mois de novembre 2023

Gérer les caprices d'un fleuve.

Depuis les années 1970, une rumeur de construction d'un barrage est présente dans la mémoire locale. Le traumatisme des grandes crues dévastatrices est encore là comme celle de 1892 qui avait détruit le vieux pont de Caramany et occasionné la construction du « Pont Rose » cher à tous les Carmagnols. De ce pont aujourd'hui immergé, il en reste de nombreux vestiges précieusement conservés, comme au Belvédère du village.

C'est en 1988 que la première pierre du barrage est posée, le terrassement du site commence en 1991. C'est entre 1992 et 1993, que des fouilles préventives permettront de découvrir des trésors archéologiques et que le gros œuvre du barrage est entrepris. La mise en eau du site pourra alors débiter avec son inauguration officielle en novembre 1994. Le barrage sur l'Agly est l'un des derniers grands ouvrages de ce type construit en France.

Son premier rôle était la gestion des caprices du fleuve Agly, qui possède en moyenne annuelle un débit d'environ 5 m³/seconde mais peut atteindre brutalement jusqu'à 1000m³/seconde. Sa fonction s'étend rapidement à une réserve d'eau agricole pour la plaine, la fourniture d'eau potable pour les villages de Bélesta et Cassagnes, un outil de lutte contre les incendies, une production électrique, et aujourd'hui une zone attrayante pour de multiples activités de loisirs, sportives, touristiques de pleine nature.

A sa construction les calculs de remplissage de cette réserve sont de 27,5 millions de m³ pour son niveau haut et de 19,5 millions de m³ pour son niveau bas. Actuellement la période de sécheresse que nous traversons place son niveau de remplissage anormal à 9 millions de m³. La réglementation impose l'interdiction de barrer totalement le lit d'un cours d'eau ce qui explique un lâcher d'eau permanent d'environ 0,6m³/seconde pour l'aval (jet creux), alors que l'eau fournie par l'Agly est de 0,2m³/seconde. Sans pluies cette réserve est actuellement déficitaire c'est ce qui explique la baisse journalière du niveau de notre lac.

Ce barrage est hautement sécurisé et contrôlé. Des bornes de contrôle du mouvement des sols et d'activités sismiques l'entourent. Il est construit sur le principe de « barrage de poids ou d'enrochement », non ancré dans la paroi rocheuse c'est sa masse qui résiste à la poussée de l'eau. En coupe il est de forme pyramidale avec à sa base un enrochement de 254 mètres et à son sommet plusieurs dizaines de mètres sur lesquels passe la route de Cassagnes, sa hauteur est de 57m. Environ 1 million de m³ de terre et de roche le compose. Son centre est muni d'une paroi étanche en béton interdisant toute fuite. Il possède à différentes hauteurs trois portes d'évacuation d'eau « pertuis » dont une mécanisée ouverte chaque année du 1^{er} octobre au 1^{er} avril. Les deux premiers pertuis sont capables d'évacuer chacun 500m³/seconde, le dernier étant le toboggan, visible de tous, capable d'évacuer jusqu'à 3000m³/seconde. Cette quantité d'eau évacuable est très nettement supérieure à toutes les crues enregistrées de l'Agly.

La tour construite juste en amont du barrage, permet un captage précis de l'eau du lac. Elle est munie à différents niveaux de trappes qui s'ouvrent en fonction du remplissage du lac, de la qualité et de la pression de l'eau. Cette eau est alors acheminée par un pipeline vers la station de traitement de l'eau potable et par pression envoyée vers le château d'eau de Bélesta situé à 5 kilomètres et vers deux turbines hydroélectriques installées en aval au pied du barrage. Le rôle de cette retenue d'eau d'une surface de 4,5 km² et d'une profondeur maxi de 30m, n'étant pas la production électrique, ces turbines ne fonctionneront qu'en fonction du remplissage du lac et du lâcher d'eau possible. Cet article a été réalisé grâce à la visite guidée des entrailles du barrage organisée le dimanche 1^{er} octobre par le Département propriétaire, la société BRL exploitant, le Parc Naturel Régional Corbières/Fenouillèdes, Cassagnes commune d'implantation, et les deux associations : Education aux Energies 66, et Développement des Abords du Barrage, sans oublier Philippe Hurtebise historien et photographe du lieu.



Ouverture du pertuis hydraulique. Tour et portes de captage

Salle de traitement d'eau potable. Tunnel sous le barrage et pipeline

Une des deux turbines

VIE CITOYENNE

Déjections et besoins des animaux de compagnie : Cette question relative à l'hygiène des rues et façades des maisons est un problème récurrent depuis de nombreuses années. La municipalité est extrêmement sensible à ce problème mais ses moyens sont très limités. Elle tente en permanence de répondre aux remarques justifiées des administrés, par la distribution de courriers, d'annonces répétées, de pose de distributeurs de sacs et de poubelles de déjections. Dans cette période de sécheresse et de restriction d'eau, les déjections s'accumulent et les mauvaises odeurs s'amplifient ne pouvant pas être lavées par les pluies. Mesdames et Messieurs les propriétaires d'animaux un nouvel appel à civisme, à correction, et à bien vivre ensemble vous est donc relancé. Pour l'intérêt du village et le confort de tous merci d'avance pour votre attention.

Nettoyage des abords de sa propriété : L'équipe municipale tenait à rappeler par le résumé de cet Article 32 du règlement sanitaire départemental (28 août 2022), que les propriétaires et occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant de leurs bâtiments et leurs abords. Il revient donc à chaque citoyen (propriétaire ou locataire) de balayer, laver, retirer les déchets, et désherber devant chez lui. Cela concerne les façades, les trottoirs, les caniveaux sur les voies publiques et privées. A noter qu'il est interdit d'utiliser des produits chimiques pour désherber.

Vente de brioches au profit de l'ADAPEI : Cette permanence de trois matinées en mairie a comme les autres années été un véritable succès. La mobilisation citoyenne a permis de collecter au profit de l'association d'aide à l'handicap 176€ avec la vente de 35 brioches.

Fête des vendanges : Samedi 14 octobre, s'est déroulée sur la place du village, la Fête des Vendanges. La présence du public a largement dépassé l'attente optimiste des organisateurs : Le Pari du Lac. Merci aux vigneron, musiciens, bénévoles pour leur participation à ce moment festif tant attendu.

Sport, vie du village et préservation de notre environnement : Grâce à l'idée et l'énergie de deux carmagnols ; Dominique et Jacques, s'est déroulé une manifestation sportive prestigieuse ROC66 le dimanche 22 octobre. Cette compétition d'orientation associant course à pied, VTT, canoë a animé le village toute la journée avec la présence de 150 coureurs venus de toute la France, et d'une quarantaine de bénévoles des associations Cote 66 et du Pari du Lac. L'ensemble des participants a souligné à la municipalité associée à l'évènement, que notre commune, son lac, et son environnement offraient un cadre préservé, remarquable et rare, propice à ce genre d'activité. Merci aux organisateurs et participants pour leur respect de la nature et leur nettoyage rigoureux de toutes traces de leur passage. Espérons qu'à l'avenir de pareils moments se reproduisent.

Conseil Municipal : Lors de la séance du 26 octobre dernier, notre collaborateur actif Jean Louis Badia a présenté à l'ensemble de l'équipe sa démission. Celle-ci argumentée et motivée principalement par un manque de disponibilité liée à sa vie personnelle, a été acceptée par Mr le Maire. Le Conseil Municipal triste du départ d'un des leurs, tient à remercier vivement et saluer Jean Louis pour son engagement et la rigueur avec laquelle il a assuré durant tout son mandat, toutes ses missions comme celles de la gestion des baux commerciaux et du débroussaillage sécuritaire du village.

11 novembre : La municipalité tient à marquer cette manifestation afin de continuer à honorer la mémoire de tous ces soldats morts au combat. A partir de 11h 15 un rassemblement aura lieu devant la mairie, le cortège déposera une gerbe de fleurs au monument aux morts restauré pour l'occasion. A la suite du défilé, un apéritif/sangria sera offert à tous les présents.



Fête des vendanges



ROC 66

LA VIE DE LA MAIRIE

3 octobre : Saint Paul de Fenouillet. Réunion concertation Base Nautique.

Perpignan. Réunion des secrétaires de mairie sur le déroulement de carrière des agents municipaux.

Saint Paul de Fenouillet. Réunion Parc Naturel Régional signalétique du parc.

4 octobre : Saint Paul de Fenouillet. MAPA, appels d'offre sur les marchés publics.

10 octobre : Saint Paul de Fenouillet. Réseaux et exploitations des eaux et leur assainissement.

Caramany. Réunion expertise des travaux de voirie.

Saint Paul de Fenouillet. MAPA. Marchés publics.

13 octobre : Montner. Adhésion à l'APARM nouvelle association travaillant sur le Développement de la vallée de l'Agly.

16 octobre : Olette. Réunion des maires avec le Procureur de la République.

17 octobre : Saint Paul de Fenouillet. Présentation d'un nouveau logiciel de gestion du cadastre.

Belesta. Conseil d'école.

18 octobre : Saint Paul de Fenouillet. Commission MAPA sur le thème « Enfant Jeunesse ».

19 octobre : Perpignan. Réunion des secrétaires de mairie. Hygiène et sécurité.

20 octobre : Caramany. Rendez-vous LIO service de mobilité scolaire.

Webinaire. Information sur la réforme de la redevance de l'eau.

Ille sur Têt. Journée de formation pour Mme Laure Dimon nouvelle postière.

21 octobre : Argeles sur mer. Congrès annuel des maires du département.

22 octobre : Caramany. ROC 66 course d'orientation.

23/24 octobre : Caramany. Visite de contrôle de toutes les installations électriques des bâtiments communaux.

24 octobre : Saint Paul de Fenouillet. Réunion SMBVA Caramany commune pilote pour le projet irrigation douce et gestion du ravinement des terres.

26 octobre : Conseil Municipal.

27 octobre : Caramany. Rendez-vous avec un responsable de l'entreprise chargée de l'installation de la fibre.



Services communaux

Permanences publiques Mairie : Mardi, jeudi 8h30-12h30, vendredi 8h30-12h

Tel : 04 68 84 51 85

La Poste : Du mardi au vendredi 9h15-11h45. Départ du courrier avant 11h30

Accueil Municipal pour l'Accompagnement Social : Roxane Saly. Tel : 06 49 16 69 08

Transport à la demande : Service Départemental de taxi le mercredi et le vendredi
Réservation obligatoire au 08 06 80 80 90

Bibliothèque municipale : Du mardi au vendredi 9h15-11h45.

Location des gîtes communaux : Mme Julia Mc Laren 06 28 27 06 18

Communauté de Communes

Service eaux assainissements : 04.68.29.39.29

Déchèterie Latour : Ouverte tous les jours, fermée le dimanche et lundi après-midi.

Ramassage des encombrants : Inscription sur appel. Tel 04 68 59 20 13

Commerces fixes

Café Carton : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 13 91 07 02

Auberge du Grand Rocher : Ouvert du jeudi au dimanche toute l'année et
7 jours sur 7 en juillet et en août Tel : 09 51 28 20 61 / 06 33 54 87 90.

Camping du Lac : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 85 76 86 86

Cave Coopérative : Du lundi au vendredi 9h 12h- 14h 18h, samedi 9h 12h - 14h0 17h30,
dimanche 14h30 17h30. Tel 04 68 84 51 82.

Dépôt de Miel de Monsieur DELONCA : Cave Coopérative

Vente de vin bio, local : L'Atelier vigneron Tel : 06 44 07 36 48

Vente de fleurs bio, locales et de saison : Jardin floral Tel : 06 76 47 99 04

Commerces ambulants (sur la place de la Mairie)

Boulangier : Mardi, jeudi, samedi, dimanche à partir de 10h.

Epicerie : Mardi matin vers 11h.

Maraîchers : Samedi matin à partir de 9h30

La ferme en pagaille : Vente sur commande de légumes bio, livraison les vendredis, renseignements et
inscription 06.67.09.75.49

La Fleur des Pois : Livraison à domicile tous les mercredis de 12H à 16H (06.75.04.16.94)

Fleuriste : Dimanche de 10h à 11h

Artisans locaux

SOS : Christian Allanic. Multi services Electricité, Plomberie. Tel : 06 67 04 96 77.

David Danhyer : Menuiserie, meubles, escaliers sur mesure. Tel : 07 88 84 34 25.

Jean François : Pose menuiserie Alu, Bois, PVC. Tel 06 14 12 81 54.

MMS : William Monticone. Multi services Maçonnerie générale. Tel 06 79 80 44 81.

ROGIER Pascal Travaux de charpente. Tel 07 88 59 68 05

Santé

Thérapeute Holistique : Marion Lemoine Tel : 06 12 61 27 84 / Mail : ml.ostara@gmail.com

Association

ACCA. Association de chasse. Président Monsieur Roger Sales.

Les Amis de Caramany. Président Monsieur Fred Guilbert

Le Pari du Lac. Présidente Madame Amandine Defrasne Tel 06.63.49.30.92